

Culture et solidarité des territoires : le défi des départements

À l'heure de la réorganisation territoriale, la fédération Arts Vivants et départements est porteuse de propositions pour une plus grande solidarité des territoires.

e Département est l'échelon de la solidarité territoriale. Cette formule de Marylise Lebranchu illustre parfaitement l'esprit des politiques départementales et prend, depuis l'entrée dans la crise, un caractère d'urgence. Les inégalités entre territoires demeurent une réalité tenace, aggravant souvent des disparités sociales croissantes. La lutte contre ces inégalités est le défi que doivent relever les politiques départementales

pour assurer la cohésion sociale dont notre société a plus que jamais besoin. Si les Départements ne pourront à eux seuls résoudre les inégalités sociales, ils doivent activement prendre leur part au maintien des solidarités territoriales et mener des politiques engagées dans cette lutte. Et la culture apparaît de ce point de vue comme un secteur à privilégier. À la fois, parce que l'action culturelle peut converger avec d'autres politiques (social, éducation...) mais aussi parce que la culture est une formidable opportunité pour réinventer des formes de gouvernance territoriale dans le partage et la proximité avec nos concitoyens.

UNE OCCASION HISTORIQUE DE REFONDATION

Deux éléments d'actualité apparaissent aujourd'hui décisifs pour aider les conseils généraux à faire face à ce défi.

Tout d'abord, il y a le nouvel acte de décentralisation actuellement en préparation. Cette réforme peut permettre aux Départements d'aller vers une clarification de leurs moyens et de leurs compétences en matière de culture. En tant qu'interfaces entre les collectivités de petite taille, les Régions et l'État, ils constituent un échelon territorial particulièrement adapté à la construction, la coordination et la mise en œuvre d'une politique culturelle capable de garantir l'équité d'accès à la culture. À la fois, parce que le Département crée du lien entre ces différents niveaux de collectivités et favorise leur synergie, mais aussi parce qu'il donne du sens aux politiques publiques par sa vision globale des territoires et son niveau de proximité avec les citoyens.



Pierre Diederichs
Président de la fédération Arts vivants et départements,
conseiller général de la Corrèze
en charge de la culture

Ensuite, il y a la généralisation de l'éducation artistique et culturelle. Longtemps promise, cette réforme soulève de fortes attentes qui seront déçues si les moyens nécessaires ne sont pas mis en œuvre. L'éducation artistique et culturelle représente une occasion historique pour réorienter les politiques publiques et transformer en profondeur le rapport des citoyens à la culture. Là encore, les Départements disposent d'une expérience forte, notamment en matière d'articulation entre culture et éducation, et de compétences techniques réelles en termes d'animation territoriale, nécessaires à la mise en œuvre et la continuité du service public.

Pour connaître une issue favorable, ces deux événements doivent s'appuyer sur un acte de refondation indispensable qui articule et mette en présence, dans une perspective renouvelée, la population, le territoire et ses ressources artistiques et culturelles. C'est ici d'une autre approche de l'action culturelle dont il est question, qui repose directement la perspective de la création et de l'art dans sa capacité à créer du lien social.

Or le chemin est étroit, aujourd'hui, pour des collectivités dont la marge de manœuvre budgétaire s'est considérablement réduite. Entre la tentation du saupoudrage, le temple de l'événementiel et une véritable politique structurante co-construite et contractualisée avec les intercommunalités, l'arbitrage est de plus en plus difficile.

C'est pourtant bel et bien dans cette troisième voie que réside la possibilité, pour l'échelon départemental, non seulement de singulariser son engagement dans la chaîne des politiques publiques de la culture, mais surtout d'imprimer un réel effet sur la résorption des inégalités territoriales en matière artistique et culturelle.

S'APPUYER SUR DES EXPÉRIMENTATIONS ET DES COMPÉTENCES EXISTANTES

Acteurs majeurs de ces politiques structurantes, précurseurs de la décentralisation culturelle avec le réseau des ADDM, les organismes départementaux de développement du spectacle vivant illustrent bien, par leur positionnement comme par leurs actions, ce potentiel d'accompagnement des territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur projet culturel. Et les atouts dont ils disposent ne sont pas minces dans le contexte actuel. Au-delà de leurs savoir-faire en matière de coordination, ils ont depuis longtemps établi et éprouvé les partenariats entre différents niveaux de collectivités, nécessaires à une bonne gouvernance de l'intervention publique dans les domaines culturels. Et après quelques années de tension, le ministère de la Culture, dans la perspective du «partenariat renouvelé» avec les collectivités pour une «stratégie d'égalité des territoires» prônée par la ministre et portée par les DRAC (Directive nationale d'orientation 2013), reconnaît à nouveau en eux le puissant levier qu'ils constituent.

En toute logique, cette reconnaissance s'exprime à l'égard de la fédération Arts vivants et Départements qui les rassemble. En témoigne le soutien sans faille que lui apporte la Direction générale de la création artistique. Mais cette fédération s'appuie également sur la confiance que lui accorde l'Assemblée des Départements de France, avec laquelle elle vient de signer une nouvelle convention, assortie pour la première fois de moyens financiers.

En rassemblant ces organismes départementaux, nous avons conçu Arts vivants et Départements comme une plateforme de réflexion, d'action et d'expérimentation sur les politiques départementales du spectacle vivant. À ce titre, elle associe désormais les services culturels des conseils généraux désireux de s'investir dans une démarche collective, qui l'identifie comme une véritable force d'analyse et de propositions auprès de l'ensemble des acteurs culturels.

Plus que jamais, Arts vivants et Départements est engagée dans des propositions concrètes et fortes qui rappellent l'expérience et les compétences des départements en matière d'ingénierie culturelle, d'aménagement des territoires et de lutte contre les inégalités.

QUATRE PROPOSITIONS POUR REFONDER LE SERVICE PUBLIC DE LA CULTURE

Nous appelons à une nouvelle gouvernance en termes de projet culturel de territoire. Une réflexion doit être menée sur les instances départementales nécessaires à la mise en œuvre de cette refondation où devraient siéger des élus des différents échelons territoriaux et des acteurs

culturels et artistiques. Deux repères organisationnels peuvent ainsi servir de référence commune : le projet culturel de territoire et les parcours d'accès aux arts pour tous.

Nous contribuons à penser la transversalité. En nous plaçant dans la perspective d'une nouvelle politique portant sur les territoires, les populations, l'offre et les compétences artistiques et culturelles, nous nous imposons de penser conjointement éducation et pratiques artistiques et culturelles, enseignements et formation, diffusion, création et recherche ; mais aussi politique culturelle et politiques éducatives, sociales, économiques, touristiques, environnementales. La question est bien de construire, à l'échelon départemental, des articulations entre le culturel d'une part et le social, l'éducatif, le touristique, l'environnemental, l'économique... d'autre part.

Nous réaffirmons que la culture ne se réduit pas au seul champ artistique. Il faut réintroduire, dans l'énoncé d'une politique publique en faveur de la culture, toutes ses dimensions, qu'elles soient anthropologiques, philosophiques, métaphysiques... Il faut enfin donner à la culture sa dimension large et partagée ; celle qui se fonde sur l'altérité et la reconnaissance de la diversité, celle qui rend à l'art sa fonction politique et sociale au cœur de la vie des gens et de leur territoire.

Nous nous attachons à penser l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Dans cette perspective s'imposent de profondes mutations des modes de transmission, d'enseignement et de formation artistique, mais également des modalités de diffusion et de création. De fait, les référentiels de compétences qui encadrent l'emploi culturel et artistique doivent être profondément repensés pour le sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve aujourd'hui.

C'est tout le sens de l'engagement d'Arts vivants et Départements au sein du Collectif Canopéa (Collectif pour des assises ouvertes sur les pratiques, l'éducation et les enseignements artistiques), qu'elle a contribué à fonder.

C'est aussi une des raisons de la mobilisation de la fédération, aux côtés de l'ADF et de la DGCA, dans la réalisation d'un état des lieux des politiques mises en œuvre par les Départements en matière d'enseignements artistiques, dans le sillage de la loi de 2004.

En conclusion, nous souhaitons réaffirmer ici l'importance d'un service public de la culture, pour ne pas renoncer à l'idée d'une culture accessible à tous, qui passe nécessairement par un aménagement culturel du territoire plus équilibré. Entre exigence artistique et expression des individus, se dessine un lien fécond et revivifié entre arts, culture, territoires et populations. Dans cette perspective, le Département se pose comme un espace d'où émergent les questions et d'où se formulent les réponses, et où l'expérimentation permanente permet l'ajustement de l'action publique au service de tous. ■

www.arts-vivants-departements.fr
www.canopea.fr